

Séance du 11 décembre 2017

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
10	14
<u>Date de la convocation :</u> 05 décembre 2017	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 05 décembre 2017	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 14 décembre 2017	

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU.

MM. Claude BOISDRON, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER Christian SOUCHU.

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Pierre-Alexandre BRODSKY (pouvoir à Christian SOUCHU), Sébastien TOQUARD.

Absent : Sébastien COLMAN

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

Madame le Maire remercie Madame DÉZÉ, les élus et les membres du CCAS pour l'organisation du banquet des anciens et des visites aux aînés. Elle félicite et remercie élus et agents pour la réalisation et la mise en place du décor d'hiver sur la place de la salle des fêtes. Pierre-Alexandre BRODSKY qui a participé au projet remercie Monsieur Aucher pour son implication.

Le compte rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Délégations communautaires :

Commission mutualisation de la Communauté de Communes: La liste du matériel que les communes pourraient emprunter à la CCTOVAL a été mise au point par la commission. La commission réfléchit également aux différents matériels qui pourraient être commandés en commun, un catalogue va être réalisé. La commission souhaite aussi mettre en place des formations mutualisées pour les agents (utilisation des extincteurs...), cela permettra aux agents de continuer à suivre ces formations organisées localement mais à une échelle plus large. Cela permettra également aux agents des communes de la Communauté de Communes de se rencontrer de se côtoyer et autour de ces formations. Enfin, un groupement de commande voirie va être proposé en 2018.

Commission enfance-jeunesse : Jessica COUINEAU a participé à une réunion sur la Convention Territoriale Globale qui unit le territoire avec la Caisse d'Allocations Familiales autour de projets partagés au service des habitants et des allocataires.

Cyrille HALLIEN a fait part de la réflexion menée autour du projet d'achat d'un camion qui pourrait être aménagé pour créer un local jeunes « itinérant ».

Commission eau et assainissement : Madame le Maire indique que la commission travaille en ce moment sur les conditions de la sortie de Chouzé sur Loire de la Communauté de Communes. Un travail préparatoire au transfert des compétences eau et assainissement à la CCTOVAL, mobilise les élus et le cabinet ESPELIA, principalement ceux des communes de l'ancienne CCTNO qui sont concernés par les futures obligations légales.

Délégations syndicales :

Cavités souterraines 37 : La cotisation de la commune pour l'année 2018 s'élèvera à 0.72cts par habitant. Le syndicat a déploré que la subvention 2017 versée par le Conseil départemental ait diminué de 10 000€.

Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine : Un travail conséquent va débiter afin de réviser la charte établie pour la période 2018 - 2020. Cinq nouvelles communes sont entrées dans le périmètre du PNR. La fédération nationale des PNR va créer un label national à destination des entreprises.

SIACEBA : La commune désigne Pierre NION comme délégué titulaire et Claude BOISDRON comme délégué suppléant.

SIVOM SCOLAIRE : Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Cyrille HALLIEN et Stéphanie RIOCREUX ont assisté à la dernière réunion. La convention ACTES pour la dématérialisation a été approuvée. Des devis ont été demandés pour l'installation d'un dispositif permettant de limiter le passage du sable entre la cour de la maternelle et celle du primaire.

Commissions municipales :

Commission urbanisme : Pierre NION a participé à la première réunion pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il concernera les communes de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) et celles de la Communauté de Communes Gâtines-Choisilles, soit 49 communes au total. C'est un document de planification qui s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de chaque commune. Les thèmes traités dans ce document sont le développement économique, l'habitat, le paysage et le patrimoine. Le compte-rendu sera diffusé à tout le Conseil dès réception.

Commission affaires scolaires : Cyrille HALLIEN a participé à la première réunion éco-école. Les enfants travaillent sur le thème des « solidarités ». La prochaine réunion se tiendra le 16 janvier.

Commission voirie : Claude BOISDRON informe le conseil municipal que le matériel de désherbage acquis dans le cadre de la mise en œuvre du plan zéro-phyto sera livré mercredi.

Les demandes de devis pour les travaux de voirie à réaliser en 2018 sont en cours. Le travail de la commission réfléchit à la mise en place d'un radar pédagogique mobile, les devis seront examinés. Enfin, des devis ont également été demandés pour les marquages au sol et l'abaissement de portions de trottoirs.

Commission vie asso : Jessica COUINEAU a participé à l'assemblée générale de l'association gym volontaire. L'association a remercié les deux communes pour les hausses de subventions accordées.

Commission fêtes et cérémonies : La commission travaille actuellement à l'organisation de la cérémonie des vœux du 27 janvier. Cyrille HALLIEN et Françoise DEZE ont passé commande du feu d'artifice auprès de la société SEDI.

Commission bâtiment : La commission a visité le local précédemment occupé par La Poste. Christian SOUCHU va réaliser les plans du bâtiment afin que le conseil puisse étudier les possibilités de réaménagement et de rafraîchissement de cet espace.

01 : D2017-56 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC L'ASSOCIATION DE CANTINE SCOLAIRE

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30, paragraphe I / 10° : « les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable lorsque la mise en concurrence est impossible ou manifestement inutile en raison notamment de l'objet du marché public ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré »,

Vu la circulaire du 29 septembre 2015, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Considérant que la précédente convention de gestion de la cantine scolaire passée avec l'association de cantine scolaire est arrivée à échéance le 31 décembre 2017,

Considérant que le projet de l'association de cantine scolaire est conforme à l'intérêt public et local dont la commune est en charge,

Il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention pour l'année 2018.

Madame le maire précise que la municipalité versera mensuellement à l'association les fonds correspondants aux termes de la convention signée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

02 : CONVENTION AVEC L'HARMONIE BENAIS-LA CHAPELLE SUR LOIRE CONCERNANT L'ACHAT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Vote Pour : .. Vote Contre : .. Abstention : ..

Madame le Maire propose au Conseil municipal de retirer ce point ce point de l'ordre du jour, le temps pour la commune de travailler avec l'association sur les différentes possibilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le retrait de l'ordre du jour

03 : D2017-57 : ACQUISITION DES PARCELLES ZI 362 ET ZI 364 AU LIEU-DIT LE MOULIN BOUTARD

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un itinéraire de randonnée le long du Changeon et notamment le projet d'installation d'une passerelle au Moulin Boutard, reliant le chemin communal créée à Bourgueil au chemin communal existant à Benais.

Madame le maire rappelle que le Conseil municipal a autorisé par délibération D2017-30 du 12 juin 2017, la division des parcelles appartenant à M. PIAUMIER. Cette division a été faite fin octobre.

Il convient désormais que la commune acquière les parcelles créées, n° ZI 362 d'une superficie de 256m²

et n° ZI 364 d'une superficie de 112m².

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2017 du montant nécessaire à l'acquisition, via l'opération n° 274,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir les parcelles ZI 362 et ZI 364 pour un montant maximum de 400 €.

MANDATE Madame le Maire pour signer l'acte de vente au cabinet notarial DESPINS-PICARD à Bourgueil.

04 : D2017-58 : **DECISION MODIFICATIVE N°5 : ACQUISITION MATERIEL ZERO PHYTO**

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2017-16 du 03 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 022 Dépenses imprévues (fonct.)	4 320.00 €	/	/	/
Chapitre 023 Virement sect° investissement	/	4 320.00 €	/	/
TOTAL :	4 320.00 €	4 320.00 €	/	/

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 021 Virement de la sect° de fonctionnement	/	/	/	4 320.00 €
Opérat° 272 / Article 21578 – Matériel de désherbage	/	4 320.00 €	/	/
TOTAL :	/	4 320.00 €	/	4 320.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la présente modification du budget 2017.

05 : D2017-59 : **REALISATION D'UN EMPRUNT**

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu la délibération n°2017-16 du 03 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un emprunt pour réaliser l'opération d'investissement 266, aménagement d'une place publique en centre bourg,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant les offres suivantes reçues de différents organismes prêteurs sollicités pour un prêt de 40 000 euros, à taux fixe sur une période de 10 ou 15 ans :

Crédit mutuel					
DUREE	PERIODICITE DE REMBOURSEMENT	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERET
10 ans	Trimestrielle	0.99%	1 051.55 €	4 206.20 €	2 062.00 €
15 ans	Trimestrielle	1.27%	733.24 €	2 932.96 €	3 994.40 €

Frais d'étude et d'enregistrement : 150 €

Caisse d'épargne					
DUREE	PERIODICITE DE REMBOURSEMENT	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERETS
10 ans	Trimestrielle	0.78%	1 040.48 €	4 161.92 €	1 619.20 €
15 ans	Trimestrielle	1.25%	732.16 €	2 928.64 €	3 929.60 €

Commission d'engagement : 100 €

Crédit agricole					
DUREE	PERIODICITE DE REMBOURSEMENT	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERETS
10 ans	Trimestrielle	0.98%	1 050.21 €	4 200.84 €	2 008.40 €
15 ans	Trimestrielle	1.34%	736.29 €	2 945.16 €	4 177.40 €

Frais de dossier : 120 €

La Banque Postale					
DUREE	PERIODICITE DE REMBOURSEMENT	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERETS
10 ans	Trimestrielle	1.06%	1 055.26 €	4 221.04 €	2 239.84 €
15 ans	Trimestrielle	1.20%	729.46 €	2 917.84 €	3 796.93 €

Commission d'engagement : 100 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOPTE le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

AUTORISE le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de **40 000 euros**.

DECIDE de retenir l'offre de la Caisse d'épargne, soit un emprunt de 40 000 Euros, à taux fixe de 0.78 %, à échéance constante, sur 10 ans.

AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

PRECISE que le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

06 : D2017-60 : DECISION MODIFICATIVE N°6 : EMPRUNT CENTRE BOURG

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n°2017-16 du 03 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,
Vu la délibération n°D2017-59 approuvant la réalisation d'un emprunt d'un montant de 40 000 €,

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Budget primitif	Décision modificative	Total à budgétiser
		Hausse des crédits	
1641 - Emprunts	25 000 €	+ 15 000 €	40 000 €
TOTAL :	/	+ 15 000 €	/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE la présente modification du budget 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Arbres du CPIE : Ils seront récupérés en début de semaine prochaine.

Cyrille HALLIEN a participé à la réunion organisée par Monsieur le Sous Préfet en présence des parlementaires sur le thème de la police de sécurité au quotidien. Il s'agissait d'une concertation locale destinée à faire remonter les points sensibles constatés par les élus municipaux dans le cadre de la concertation pilotée par le Ministère de l'Intérieur. Les sujets des incivilités au quotidien, alarmes intrusion dans les écoles, vols, ont été développés. Une synthèse sera rédigée avant transmission aux services du Ministère de l'Intérieur.

Madame RIOCREUX a assisté au départ du capitaine JULLIEN, adjoint au chef de la brigade de gendarmerie de Chinon qui a pris sa retraite. Il était en poste depuis 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30. Le prochain Conseil aura lieu le 15 janvier 2018.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
		Excusé	Absent	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO- COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
			Excusé	